

Center Parcs du Rousset

Montceau les mines, lundi 12 février 2018

Lettre ouverte aux élu.e.s du département de la Saône-et-Loire et de la région Bourgogne Franche-Comté

Les associations environnementales et citoyennes du Département de la Saône et Loire défendent l'intérêt général : environnement, climat, biodiversité, qui subissent des atteintes destructrices bientôt irréversibles. Leur sauvegarde conditionne pourtant le développement économique et social futur de nos sociétés.

Les informations révélées par l'association **SCA** (Savoir Comprendre Agir) de Saône et Loire concernant la procédure de classement ZNIEFF de la zone convoitée, au Rousset, par Pierre et Vacances pour y établir un Center Parcs, ont soulevé l'indignation des organisations environnementales et citoyennes du département de Saône et Loire, cosignataires de cette lettre.

En effet, dans un premier temps, jusqu'en février 2014, cette zone avait été jugée par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) comme suffisamment remarquable pour être classée en ZNIEFF de type 1. Puis, courant 2014, après intervention de la DREAL et de la Préfecture du 71 pour attirer l'attention sur l'incompatibilité de ce classement avec le projet de Pierre et Vacances d'implanter un Center Parcs, la même zone en a été retirée et proposée en ZNIEFF de type 2, moins contraignante.

C'est donc en ZNIEFF2, classement qui ne contrarierait pas le projet d'installation d'un Center Parcs, qu'a été laissée la zone très précisément convoitée par Pierre et Vacances. Des cartes attestent de ces évolutions brutales au printemps 2014, peu avant l'annonce du projet par Pierre & Vacances.

La chronologie des faits et interventions, relevées par SCA à partir des documents obtenus, n'est naturellement pas passée inaperçue auprès des organisations soucieuses de l'environnement, du Département de la Région BFC. Elles s'insurgent contre la mise en concordance des décisions administratives de révision de l'inventaire de cette zone avec les intérêts privés de Pierre et Vacances, ne laissant aucun doute que le refus de classement en ZNIEFF1 a été motivé par la volonté de ne pas compromettre le projet de Center Parcs.

Les organisations signataires exigeront donc, auprès de la Préfète de Région, la transmission intégrale des courriers et documents concernant les travaux sur l'élaboration de cette ZNIEFF depuis 2007 (du CSRPN, de la DREAL, de la Préfecture de Saône et Loire et de celle de l'ex Région Bourgogne). Elles demanderont également la requalification de la forêt du Rousset en ZNIEFF 1.

Les organisations signataires trouveraient inacceptable que les élu.e.s, locaux, départementaux et régionaux, en position de décider de l'investissement public dans ce dossier, ne manifestent aucune prise en compte de ces révélations bien informées de SCA.

Elles attendent que ces élu.e.s se mettent en conformité avec leurs proclamations d'extrême vigilance sur l'enjeu environnemental du dossier Elles demandent donc que ces élu.e.s annoncent l'abandon de leur soutien à ce projet de Center Parcs.

Cette lettre est cosignée par les organisations suivantes, associations, partis politiques, syndicats :

Action Solidarité Rurale – Association Pro-Geai - ATTAC 71 – CAPEN 71 – CDPN 71 – Collectif Geai du Rousset – Confédération Paysanne 71 – Ecologic'action – EELV 71 - Ensemble 71 – Libertaires 71 – PCF 71 – **Savoir Comprendre Agir** – Solidaires 71

CONFERENCE DE PRESSE

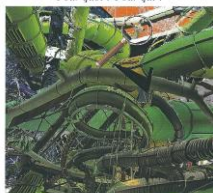
MONTCEAU LES MINES – LUNDI 12 JANVIER 2018

DOSSIER



PIERRE ET VACANCES CENTER PARCS

*Une machine
Pour quoi ? Pour qui ?*



S'INTERROGER COMPRENDRE

Hervé Bellinaz
2017